



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 28 AVRIL 2025

Table des matières

I- BALANCE GENERALE :	3
II- SECTION DE FONCTIONNEMENT :	3
A- Les dépenses de fonctionnement :	3
1) Les charges à caractère général (chapitre 011).....	5
2) Les dépenses de personnel (chapitre 012).....	7
3) Les dépenses afférentes à la structure (chapitre 016).....	9
B- Les recettes de fonctionnement :	11
Evolution des recettes de fonctionnement de 2021 à 2024 :	11
1) GROUPE 1 : Produits de la tarification (chapitre 17).....	13
2) GROUPE 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation 018.....	13
3) Groupe 3.....	14
III SECTION D'INVESTISSEMENT	16
A- Les dépenses d'investissement	16
1) CHAPITRE 16 : EMPRUNTS.....	16
2) CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	16
3) CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	16
4) CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS.....	17
B- Les recettes d'investissement entre 2021 et 2024 :	18
1) CHAPITRE 10 :.....	19
2) CHAPITRE 16 :.....	19
4) CHAPITRE 21 :.....	19
5) CHAPITRE 28 :.....	19
IV- DETTE DE L'ETABLISSEMENT :	19
V- RESULTATS COMPTABLES :	20
Evolution des clôtures des exercices	20
VI- CONCLUSION :	21

I- BALANCE GENERALE :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
MOUVEMENTS REELS	641 668,94	MOUVEMENTS REELS	748 566,18
MOUVEMENTS D'ORDRE	97 401,62	MOUVEMENTS D'ORDRES	2 128,88
TOTAL	739 070,56		750 695,06
SECTION D'INVESTISSEMENT			
MOUVEMENTS REELS	86 095,72	MOUVEMENTS REELS	7 245,00
MOUVEMENTS D'ORDRES	2 128,88	MOUVEMENTS D'ORDRES	103 159,26
TOTAL	88 224,60	TOTAL	110 404,26
TOTAL GENERAL	827 295,16		861 099,32

II- SECTION DE FONCTIONNEMENT :

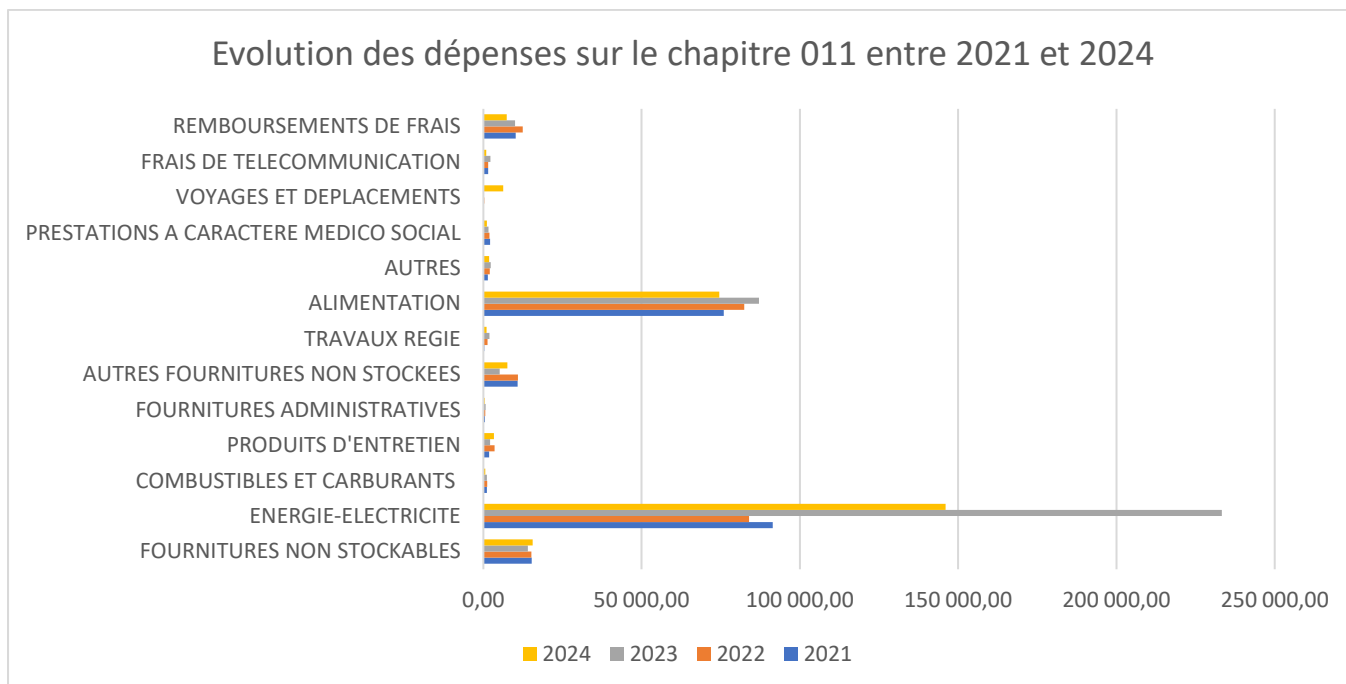
A- Les dépenses de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE 011	266 645,93 €
CHAPITRE 012	319 406,55 €
CHAPITRE 016	153 018,08 €
TOTAL	739 070,56 €

Evolution entre 2021 et 2024 :

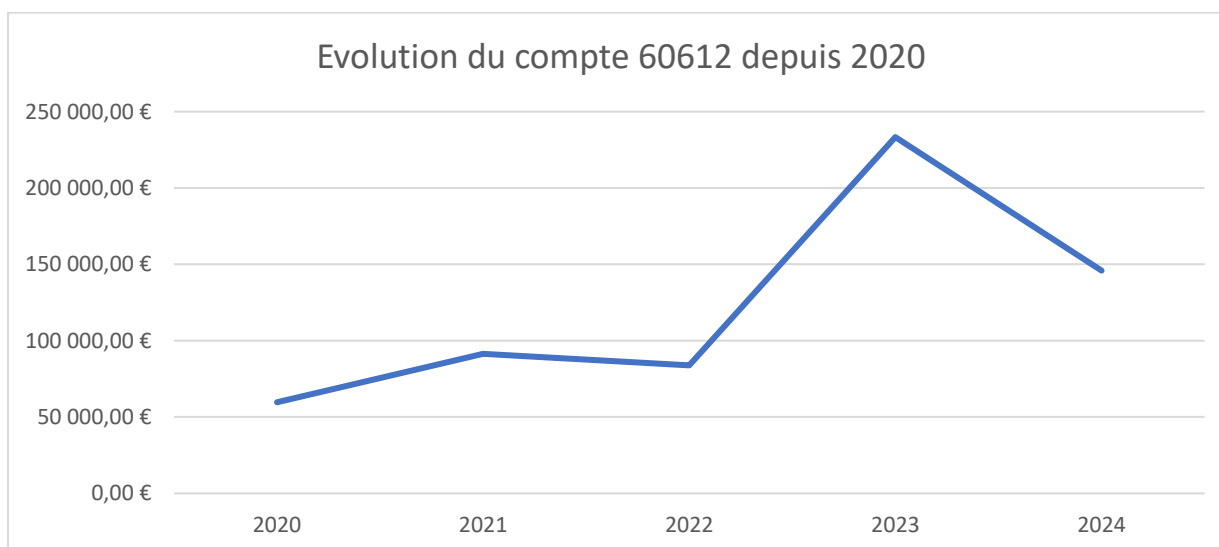
	2021	2022	2023	2024	Évolution entre 2023 et 2024
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
CHAPITRE 011	212 652,64 €	217 125,50 €	361 798,72 €	266 645,93 €	-26%
CHAPITRE 012	291 101,15 €	294 826,52 €	297 749,89 €	319 406,55 €	7%
CHAPITRE 016	141 106,47 €	131 422,26 €	149 591,41 €	153 018,08 €	2%
TOTAL	644 860,26 €	643 374,28 €	809 140,02 €	739 070,56 €	-9%

1) Les charges à caractère général (chapitre 011)



Focus sur le compte 60612 Energie :

2020	2021	2022	2023	2024
59 690,43 €	91 459,78 €	83 903,56 €	233 305,22 €	145 978,25 €



L'évolution au maximum entre 2020 et 2023 a représenté 291 % ce qui est considérable et a pu expliquer une partie de la fragilité du budget de fonctionnement de la résidence.

Evolution des dépenses de fonctionnement du chapitre 011 de 2021 à 2024 :

Compte		2021	2022	2023	2024	Evolution entre 2023 et 2024
60611	FOURNITURES NON STOCKABLES	15 233,39	15 185,51	14 040,86	15 574,84	11%
60612	ENERGIE-ELECTRICITE	91 459,78	83 903,66	233 305,22	145 978,25	-37%
60621	COMBUSTIBLES ET CARBURANTS	1 152,99	1 255,48	1 095,32	652,77	-40%
60622	PRODUITS D'ENTRETIEN	1 862,74	3 523,78	2 149,69	3 290,97	53%
60624	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	528,64	582,34	747,81	422,92	-43%
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	10 830,63	10 887,35	5 143,83	7 557,75	47%
60628 R	TRAVAUX REGIE	297,31	1 332,80	1 881,43	1 046,01	-44%
6063	ALIMENTATION	75 959,03	82 367,71	87 048,13	74 570,50	-14%
61118	AUTRES	1 437,75	2 005,30	2 308,32	1 868,12	-19%
61128	PRESTATIONS A CARACTERE MEDICO SOCIAL	2 119,30	1 875,05	1 601,50	1 101,87	-31%
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	0	301,25	214,55	6270,4	2823%
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	1 561,48	1 503,24	2 268,26	923,53	-59%
6287	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	10 209,60	12 402,03	9 993,80	7 388,00	-26%
	Total	212 652,64	217 125,50	361 798,72	266 645,93	-26%

Il est constaté sur 2024 une diminution des dépenses du chapitre 011 à hauteur de 26 % ce qui n'était plus le cas depuis des années. La principale raison est la baisse des coûts des fluides et nous espérons que cela va continuer.

Analyse des dépenses :

Il convient de se focaliser sur les comptes suivants :

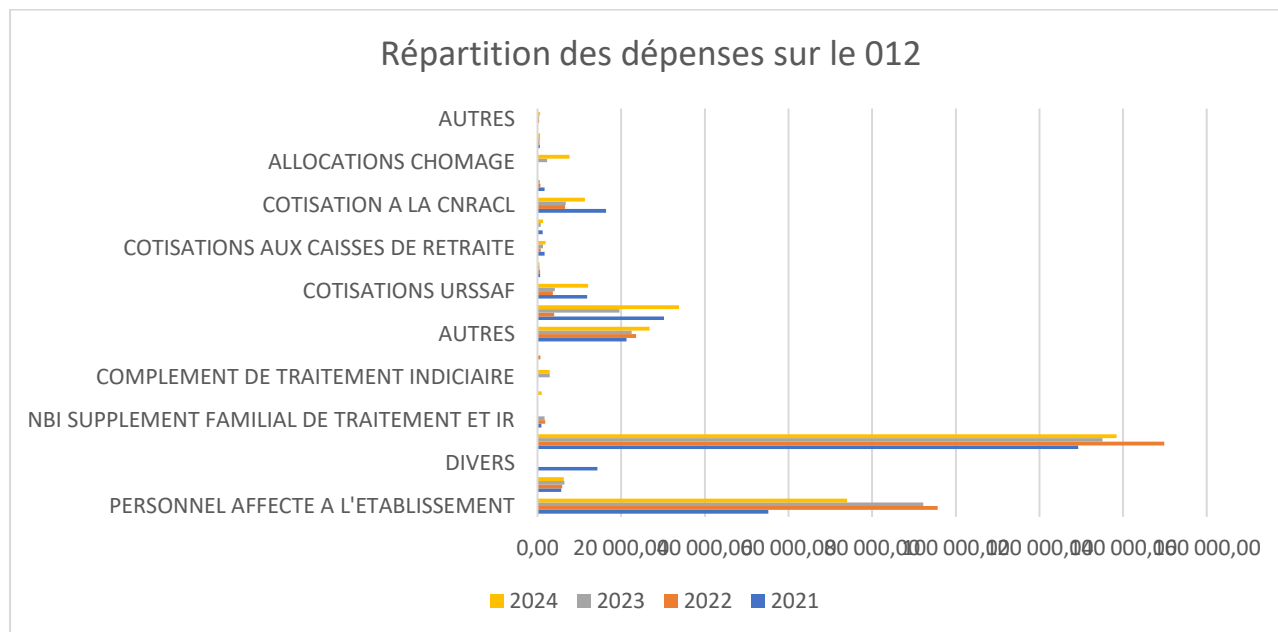
- **Energie Electricité** : La résidence autonomie a été touchée par les augmentations sur les dépenses en gaz et en électricité. Le montant sur 2024 est en baisse puisque nous avons mandaté pour 145 978,25 €. Cela représente 87 326,97 € de moins que sur 2023. C'est une bonne nouvelle même si ce montant demeure élevé par rapport aux années précédentes. Nous avons changé de fournisseur et nous verrons si ce changement associé à la situation politique sur le plan international peuvent continuer de faire baisser ce montant.

- **Alimentation** : Ce budget est aussi un budget important pour la résidence. Il représente sur l'année 2024 des dépenses à hauteur de 74 570,50 €. Certes, ce montant représente 14 % de diminution par rapport à l'année 2023 mais ces dépenses sont encore trop importantes au regard de la baisse du nombre de repas servis quotidiennement aux belettes. Ce montant devra encore diminuer substantiellement sur 2025 puisque pour rappel, il a été voté au budget primitif des dépenses pour un montant de 60 000 €.

Pour le reste des dépenses, en général, les comptes sont en baisse ce qui signifie que ce chapitre est maîtrisé en dehors d'une composante principale que nous subissons, l'énergie.

L'énergie représente 54 % et l'alimentation 28 % des dépenses de fonctionnement ce qui est considérable. En effet, ces deux comptes constituent 82 % des dépenses du chapitre 011.

2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)



Evolution des dépenses de 2021 à 2024 pour le chapitre 012 :

Compte		2021	2022	2023	2024	Evolution entre 2023 et 2024
6215	PERSONNEL AFFECTE A L'ETABLISSEMENT	55 154,88	95 665,00	92 223,00	74 013,00	-20%
6218	RENUMERATION PERSONNEL EXTERIEUR	5 641,50	5 869,00	6 420,00	6 287,00	-2%
6228	DIVERS	14 351,14	0,00	0	0	
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	129 300,08	149 856,23	135 108,77	138 482,76	2%
64112	NBI SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET IR	914,25	1 825,10	1 716,45	0,00	-100%
64115	Supplément Familial de traitement				987,53	
641182	COMPLEMENT DE TRAITEMENT INDICIAIRE			2 926,27	2 948,60	
641184			700,00			
641188	AUTRES	21 263,46	23 602,07	22 533,69	26 789,79	19%
64131	REMUNERATION NON TITULAIRES	30 274,18	3 967,98	19 587,49	33 800,55	73%
64511	COTISATIONS URSSAF	11 859,00	3 672,00	4 142,00	12 111,00	192%
64512	COTISATIONS MUTUELLE	652,87	602,64	502,25	482,16	-4%
64513	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	1 719,93	804,14	1340,96	1936,53	44%
64514	COTISATION A L'ASSEDIC	1 206,00	149,00	775	1341	73%

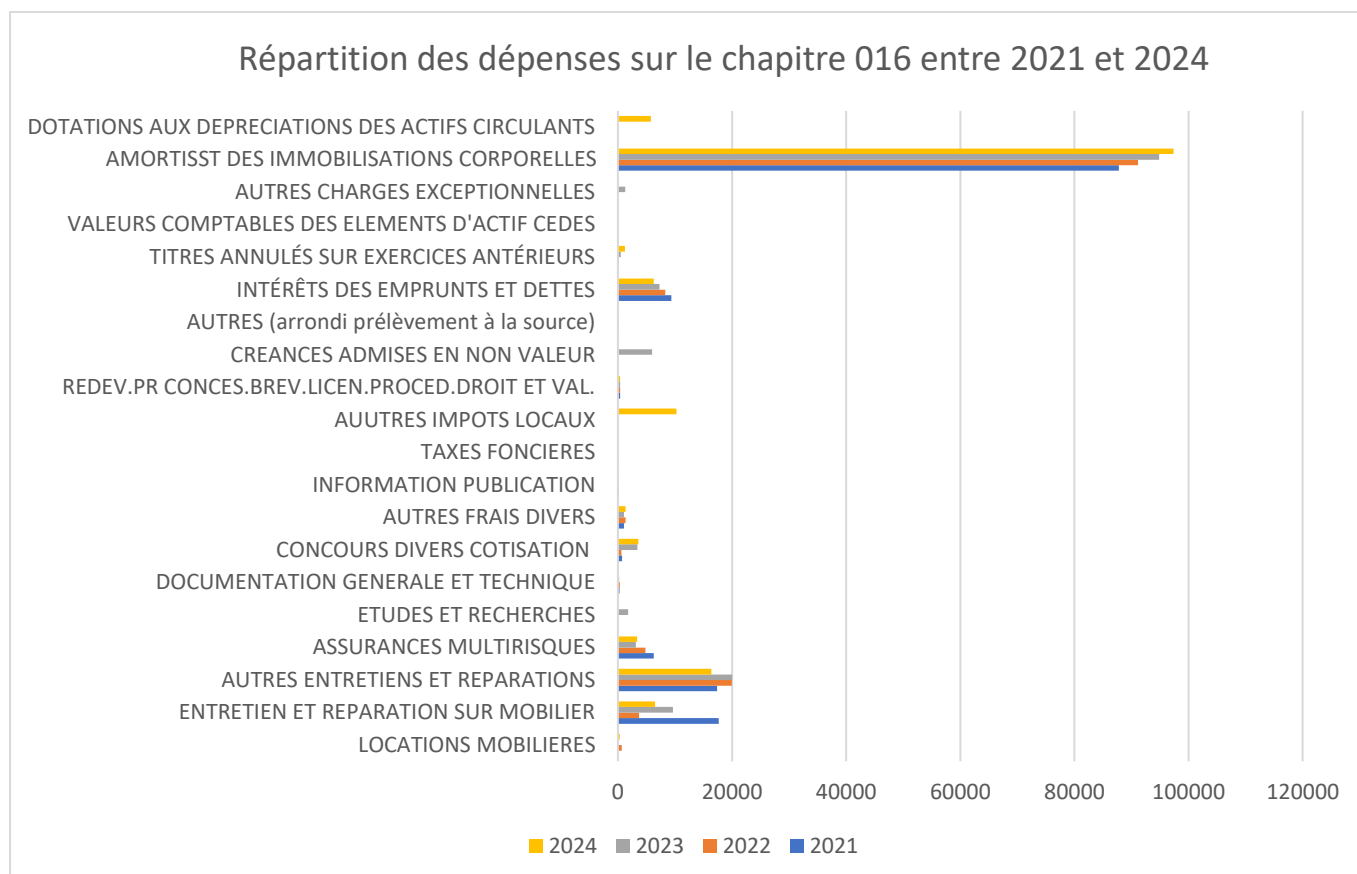
64515	COTISATION A LA CNRACL	16 396,36	6 624,98	6 762,38	11 322,75	67%
64528	COTISATIONS AUT. ORG. SOCIAUX	1 702,00	665,00	549	0	-100%
6473	ALLOCATIONS CHOMAGE			2267,37	7660,35	
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	514,24	493,55	531,66	596,98	12%
64788	AUTRES		361,63	363,6	646,55	78%
	Total	290 949,89	294 858,32	297 749,89	319 406,55	7%

L'analyse de ce chapitre nous permet de constater une augmentation de 7 %.

- **Le compte personnel affecté à l'établissement (6215)** est un compte ajouté depuis 2020 qui représente les mises à disposition du cuisinier (100 %), du directeur de pôle (10 %) et de certains services supports mis à disposition par la ville de Beaugency (RH, informatique, administration générale, finances, archives, communication). Le compte est en diminution car le salaire de la directrice est pris totalement par les belettes et non plus sous la forme d'une mise à disposition.
- **Le compte 6218** correspond aux prestataires qui viennent proposer des ateliers aux résidents sur l'année. Sur 2024, se sont déroulés les ateliers prévention des chutes, le jardin thérapeutique de Vézenne, la plasticienne Marie-France Hurbaut et d'autres ateliers.
- **Le compte 64111** s'élève à 138 482,76 € et correspond aux salaires des agents titulaires et connaît une augmentation de 2 %.
- **Le compte 64112** a été transféré sur le compte 64115 et correspond au supplément familial.
- **Le compte 641182** correspond à la prime Segur octroyée à l'Assistance de Vie Sociale. Sur 2025 depuis la formation et le titre obtenu par un autre agent, deux agents bénéficieront de cette prime.
- Le compte 641188 correspond aux astreintes et au régime indemnitaire et s'élève à 26 789 €. Le nouveau CIA mis en place explique l'évolution de 19 %.
- **Le compte 64131** représente les dépenses pour des agents non contractuels. Ce compte rémunère aussi l'intervenante sportive pour les animations des résidents et la directrice. Il s'élève à 33 800 € et est en augmentation de 73 % puisque la directrice était auparavant comptabilisée sur les mises à disposition de personnel. De plus, la directrice a connu une augmentation de son temps de travail en passant à 0.70 ETP au lieu de 0.57 ETP.
- **Les compte 64513 et 64514** correspondent aux cotisations ASSEDIC et caisses de retraite pour les contractuels et sont donc en augmentation par l'intégration du salaire de la directrice. Cela explique les deux augmentations de 44 % et 73 % pour ces deux comptes.
- **Le compte 64511** correspond aux charges patronales URSSAF titulaires et contractuels. Il a augmenté suite à l'arrivée de la directrice car les contractuels cotisent plus à l'URSSAF que les titulaires, sans dispenser de charges car elle n'est pas considérée comme aide à domicile comme les autres agents.

Pour les autres comptes, les variations sont peu significatives.

3) Les dépenses afférentes à la structure (chapitre 016)



Evolution des dépenses 2021 à 2024 pour le chapitre 016 :

Compte	Libellé	2021	2022	2023	2024	Evolution entre 2023 et 2024
61358	LOCATIONS MOBILIERES	0	668,48	0,00	343,84	
61558	ENTRETIEN ET REPARATION SUR MOBILIER	17 671,24	3 695,45	9 666,37	6 491,11	-33%
61568	AUTRES ENTRETIENS ET REPARATIONS	17 368,22	19 977,06	20 030,58	16 370,08	-18%
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	6 287,01	4 820,30	3 136,04	3 383,24	8%
617	ETUDES ET RECHERCHES			1 800,00	0,00	-100%
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	265	322	231,00	80,00	-65%
6184	CONCOURS DIVERS COTISATION	703,8	587,4	3 412,15	3 592,05	5%
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	1 076,20	1 330,84	1 077,82	1 372,00	27%
623	INFORMATION PUBLICATION	130,8	159,6		115,20	
63512	TAXES FONCIERES	44	0	0,00	0,00	

63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX				10 264,00	
6512	REDEV.PR CONCES.BREV.LICEN.PROCED.DROIT ET VAL.	367,63	367,63	367,63	367,63	
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	0	0	5 973,65	0,00	-100%
6588	AUTRES (arrondi prélèvement à la source)	1,34	2,22	1,64	0,82	-50%
6611	INTÉRÊTS DES EMPRUNTS ET DETTES	9 346,93	8 313,10	7 279,29	6 263,39	-14%
673	TITRES ANNULÉS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	50	100	483,71	1 215,46	151%
675	VALEURS COMPTABLES DES ELEMENTS D'ACTIF CEDES	0	0	0,00	0,00	
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0		1 260,87	0,00	-100%
68112	AMORTISST DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	87 794,30	91 178,18	94 870,66	97 401,62	3%
6817	DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS				5 757,64	
	Total	141 106,47	131 522,26	149 591,41	153 018,08	2%

- **Le compte 61358** correspond aux dépenses liées à la location des mobil-home dans le cadre des séjours proposés aux résidents. Sur 2024, un séjour s'est déroulé.
- **Le compte 61558** réparation et entretien a connu diminution de 33%. Il est toujours difficile d'analyser ce compte car nous subissons des pannes sans pour autant pouvoir les anticiper. Cela est aléatoire lorsque l'on regarde en 2021, nous avons mandaté 17 671 € contre 6 491 € sur 2024.
- **Le compte 61568** concerne les contrats d'entretien. Il est constant par rapport aux années précédentes.
- **Le compte 661** assurance connaît une légère évolution de 8 %. La résidence est en groupement de commande avec la ville ce qui a permis de baisser cette dépense par rapport aux années précédentes.
- **Le compte 6188** représente les dépenses de formations pour un montant de 6 583 € sur 2024. En effet, une erreur d'imputation a été commise, le solde de la formation AVS a été enregistré sur le compte 6184 alors qu'il aurait dû l'être sur le compte 6188.
- **Le compte 64513** est nouveau et concerne la taxe d'ordures ménagères. En effet, nous avons reçu pour 2023 et 2024 une demande de la part des services fiscaux de payer la taxe foncière et des ordures ménagères pour 50 000 € pour chaque année. Une demande de dégrèvement a été faite et acceptée en dehors de la taxe d'ordures ménagères que l'on doit payer sur 2023, 2024 et sur les années à venir. Concomitamment, une étude auprès

d'une entreprise a été réalisée pour connaître le tarif de l'enlèvement des ordures afin de comparer. Passer par un prestataire nous coûterait plus du double.

Sur 2024, nous n'avons pas réalisé de sortie d'inventaire (compte 675). Ce choix a été fait afin de ne pas alourdir les dépenses du chapitre.

- **Le compte 673** représente des annulations de titre sur l'exercice antérieur.
- **Le compte 68112** concerne les amortissements qui sont en augmentation en liens avec les travaux réalisés et les différentes acquisitions en investissement. Il est précisé que ce compte génère par ailleurs des recettes d'investissement du même montant.

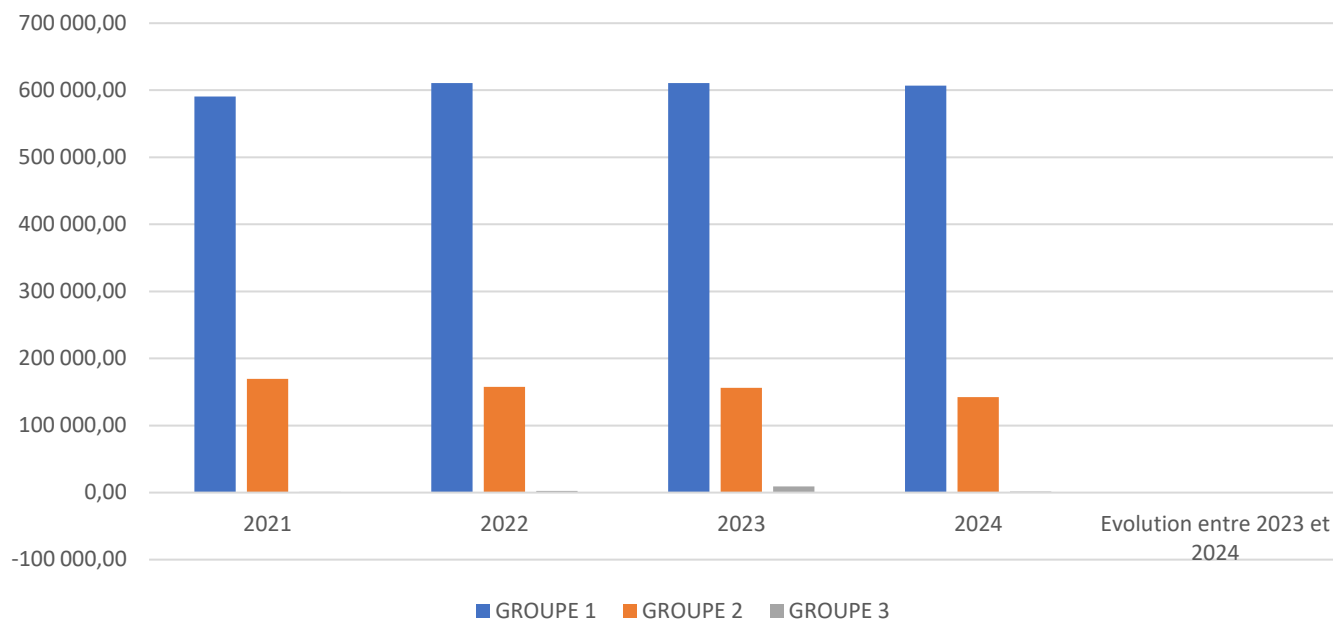
Ainsi, les dépenses sur 2024 pour le chapitre 016 s'élèvent à **153 018,08 €** soit une évolution de 2 %.

B- Les recettes de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
	2021	2022	2023	2024	Evolution entre 2023 et 2024
GROUPE 1	590 548,18	610 526,11	610 935,88	606 664,00	-1%
GROUPE 2	169 519,95	157 748,15	156 251,30	142 457,13	-9%
GROUPE 3	970	2 296,31	8 964,00	1 573,93	-82%
TOTAL	761 038,13	770 570,57	776 151,18	750 695,06	-3%

Evolution des recettes de fonctionnement de 2021 à 2024 :

Evolution des recttes de fonctionnement entre 2021 et 2024



	Compte	2021	2022	2023	2024	Evolution entre 2023 et 2024	
chap 017 Groupe I	AUTRES ETS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX	73418	590 548,18	610 526,11	610 935,88	606 664,00	-1%
chap 018 Groupe II	REMBOURSEMENT SUR REMUNERTION DU PERSONNEL	6419	8674,1	1 090,08	57,23	2 043,13	3470%
		6459		700		0	
	REPAS	706	112 981,00	109 568,55	111 643,78	109 050,28	-2%
	AUTRES PRODUITS D ACTIVITES ANNEXES	7088	450	2 790,46	9 283,35	28 932,68	212%
	IMMOBILISATION CORPORELLE	722	0	2 652,30	4 359,56	2 128,88	-51%
	AUTRES	7488	23 165,85	34 103,96	22 760,27	0,00	-100%
	AUTRES REMBOURSEMENTS DE FRAIS	7548	7 130,65	6 840,91	4 109,03	300,00	-93%
	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	7588	17 118,35	1,89	4038,08	2,16	-100%
	AUTRES	7718	970	2 164,00	8 964,00	1 573,93	-82%

chap 019 Gr III	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	773		132,31		0	
	Total		761 038,13	770 570,57	776 151,18	750 695,06	-3%

1) GROUPE 1 : Produits de la tarification (chapitre 17)

Le montant du groupe 1 de 606 664 € est en légère diminution de 1 %. Cela signifie que nonobstant des sorties nombreuses sur 2024, elles ont pu être compensées très rapidement malgré des travaux à réaliser par l'agent technique. Ceci est plutôt rassurant lorsque l'on sait que la liste d'attente reste fragile. De plus, il faut aussi tenir compte de l'augmentation des loyers décidés qui expliquent aussi le maintien du niveau de recettes. L'augmentation des recettes nous permet d'être proche des années précédentes ce qui signifie que nous subissons tout de même des pertes de recettes par ce turn-over important.

Pour rappel, la capacité théorique de l'établissement en remplissage à 100 % devrait générer 646 000 € de recettes.

2) GROUPE 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation 018

On remarque une légère diminution de 2 % sur les ventes de repas (compte 706). Ce chiffre demeure faible au regard des chiffres d'avant Covid. Il faudrait pouvoir générer plus de recettes sur compte notamment au regard des dépenses engagées.

Quelles en sont les raisons ?

La crise COVID n'a certainement pas aidé avec une mise en place de la salle de restaurant peu propice aux échanges et qui a pu faire fuir certains résidents. Depuis, les tables ont été réaménagées favorisant les échanges. A cela s'ajoute le vieillissement de certains résidents qui préfèrent rester dans leur logement. Le changement de cuisinier peut expliquer aussi cette baisse des repas.

Nonobstant le retour des animations ouvertes aux extérieurs nous sommes passés avant COVID d'une centaine de personnes extérieures à un trentaine aujourd'hui.

Nombre de repas	2020	2021	2022	2023	2024
Résidents	17231	15406	13981	12669	11904
Extérieurs	2605	3079	2933	2113	2100
Total	19836	18485	16914	14782	14004

La baisse représente une diminution de 31 % chez les résidents et de 19 % chez les extérieurs par rapport à l'année 2020.

- **Le compte 6419** représente les remboursements par l'assurance lors d'arrêts des agents. Sur 2024, la somme représente 2 043,13 €.

- **Le compte 7088** (régie chambre d'hôtes)

Sur 2024, les recettes générées par la chambre d'hôtes s'élèvent à 1 766 €. Par ailleurs, des avoirs de Total Direct Energie d'un montant de 3 043,53 € se sont ajoutés au total de ce compte ce qui explique l'évolution importante de ce compte

au regard de 2023. Aussi, une mauvaise imputation du forfait autonomie d'un montant de 24 123,15 € a été enregistrée sur ce compte alors qu'elle aurait dû être sur le compte 7488.

- **Le compte 722** immobilisations corporelles correspond aux travaux en régie. Sur 2024, l'agent a réalisé les travaux de réfection d'une salle de bain au sein d'un appartement F2. Le montant enregistré a été de 2 128,88 € pour 2024.

- **Le compte Autres 7488** correspond normalement au forfait autonomie attribué par le Conseil Départemental. Ce montant reste stable mais imputé en 2024 sur le compte 7088 ce qui explique l'absence d'inscription sur ce compte.

- **Le compte remboursement de frais 7548** correspond à un règlement de franchise suite à un incident sur un véhicule.

3) Groupe 3

- **Le compte 7718** correspond aux remboursements dans le cadre des chèques énergie pour les résidents ainsi que les participations des conjoints n'ayant pas 70 ans au repas de l'âge d'or. Sur 2024, le montant enregistré est de 1 573,93 €.

Conclusion :

Les recettes sont en légère diminution sur 2024 par rapport à 2023 (-3 %)

Au travers la lecture du graphique on constate aisément que les deux principales sources de recettes sont les loyers et les repas.

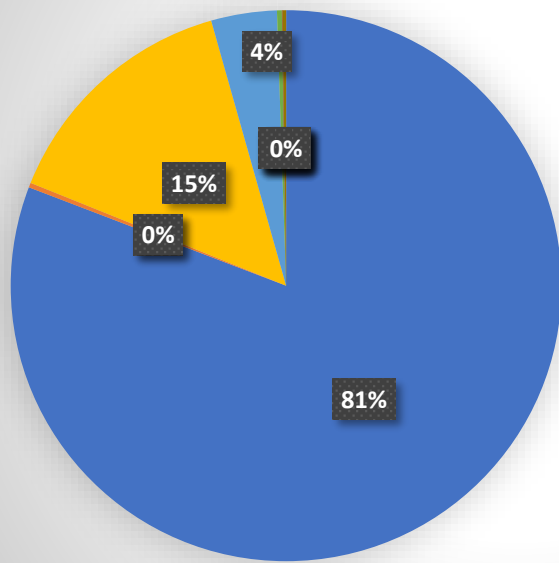
L'équilibre financier de la résidence repose sur un taux d'occupation proche du 100 % et un développement de la qualité et vente des repas.

Sur 2024, une augmentation des tarifs a été appliquée et a permis certainement de maintenir des recettes semblables à 2023.

A ce jour, il faut être en veille face à la difficulté de pouvoir trouver des nouveaux résidents suite à des départs et un turn over important. La crise COVID a considérablement fragilisé le paradigme des établissements collectifs.

De plus, pour rappel lors du vote du BP 2025, les recettes générées par la résidence ne couvrent plus les dépenses de fonctionnement depuis l'envolée des tarifs des fluides. Nous avons pu nous passer d'une subvention communale sur 2024 par l'excédent généré mais cela reste fragile sur les années à venir.

2024



- AUTRES ETS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX
- REMBOURSEMENT SUR REMUNERTION DU PERSONNEL
-
- REPAS
- AUTRES PRODUITS D ACTIVITES ANNEXES
- IMMOBILISATION CORPORELLE
- AUTRES

III SECTION D'INVESTISSEMENT

A- Les dépenses d'investissement

	DEPENSES
INVESTISSEMENT	
CHAPITRE 16	71 486,36 €
CHAPITRE 20	1 885,03 €
CHAPITRE 21	12 724,33 €
CHAPITRE 23	2 128,88 €
TOTAL	88 224,60 €

Evolution des dépenses d'investissement entre 2021 et 2024 :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
INVESTISSEMENT	2021	2022	2023	2024	Evolution en % entre 2023 et 2024
CHAPITRE 16	71 694,02	65 953,60	67 815,36	71 486,36 €	5%
CHAPITRE 20	0,00	7 999,20	2 475,46	1 885,03 €	-24%
CHAPITRE 21	47 654,13	70 986,74	22 253,16	12 724,33 €	-43%
CHAPITRE 23 travaux en régie	0,00	2 652,30	5 391,56	2 128,88 €	-61%
Total	119 348,15	147 591,84	97 935,54	88 224,60	-10%

1) CHAPITRE 16 : EMPRUNTS

Ce chapitre représente le remboursement du capital et les cautions et est en légère hausse de 5%. Ces remboursements suivent le tableau d'amortissement.

2) CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ce chapitre est diminution de 24 % et concerne les dépenses sur le remplacement programmé des licences pour les ordinateurs du service. Ce chapitre peut aussi représenter les audit, études dans le cadre de travaux, ce qui explique certains montants les années précédentes. Sur 2024, une somme de 1 461,24 € a été mandatée pour le renouvellement du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)

3) CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Sur 2024, il a été principalement réalisé des petits travaux ou achats et représente une diminution de 43 % sur l'année 2023.

4) CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS

Elles concernent les travaux en régie réalisés par l'agent technique dans le cadre de la réfection d'une salle de bain au sein d'un logement F2. (Remplacement baignoire par douche, faïence, plomberie, peinture, placo, sol...

Les dépenses d'investissement pour l'exercice 2024 représentent **88 224,60 €** soit une baisse de 10 % par rapport à l'exercice 2023.

Dépenses d'investissement sur 2024 sur les chapitres 20, 21, 23 :

Date pièce	Libellé	Montant TTC	Libellé tiers
26/01/2024	FAC. 3D0049 DU 19/12/2023 CASQUE SS FIL TELEPHONE LAURENCE	338,61	VODOLIS
01/02/2024	RESTITUTION CAUTION PASQUIER APPARTEMENT QUITTE LE 31/01/2024	797,00	PASQUIER BERNARD
07/02/2024	SELON TABLEAU D'AMORTISSEMENT ECHEANCE DU 15/01/2024 REMBOUR SEMENT CAPITAL ACHAT FOYER	5 277,78	CAISSE D'EPARGNE
14/02/2024	RESTITUTION CAUTION PASQUIER APPARTEMENT QUITTE LE 13/02/2024	515,00	LEFORT GUSTAVE
19/02/2024	FAC. FA13164 DU 16/02/2024 TABLES ET CHAISES PLIANTES	2 307,36	FAP COLLECTIVITES
04/03/2024	SELON TABLEAU D'AMORTISSEMENT ECHEANCE DU 15/02/2024 REMBOUR SEMENT CAPITAL ACHAT FOYER	5 277,78	CAISSE D'EPARGNE
04/03/2024	FAC. SEPRFC17377 DU 22/02/2024 REALISATION DU DUERP	1 461,24	SEPR SOCIETE D'EDITIONS E
06/03/2024	RESTITUTION CAUTION MME FUCHS APPARTEMENT QUITTE LE 29/02/2024	515,00	FUCHS CHEZ ME VILLET ET C
14/03/2024	RESTITUTION CAUTION BONNEAU APPARTEMENT QUITTE LE 08/02/24	515,00	BONNEAU PAULETTE
20/03/2024	FAC. 0301 DU 02/03/2024 RAJOUT MOBILIER SALLE A MANGER RESID ENTS	1 615,39	MOBILIER DES BERGES DE L
26/03/2024	FAC. FAC/IDF/2024/0518 DU 21/03/2024 SIEGE SELLE MEY AV EC DOSSIER POUR ALINE B	687,60	ERGO SANTE IDF
02/04/2024	SELON TABLEAU D'AMORTISSEMENT ECHEANCE DU 15/03/2024 REMBOUR SEMENT CAPITAL ACHAT FOYER	5 277,78	CAISSE D'EPARGNE
05/04/2024	RESTITUTION CAUTION Mr COUROUBLE APPARTEMENT QUITTE LE 04/04 /2024	525,00	COUROUBLE CHEZ ME CHER
08/04/2024	FAC. 412377 DU 05/04/2024 ASPIRATEUR BALAI SS FIL	531,34	FICHOT HYGIENE
11/04/2024	FAC. 240000530 DU 31/03/2024 SONO MOBILE ET LECTEUR CD	194,45	LECLERC BALGENDIS
17/04/2024	FAC. 0406 DU 09/04/2024 RAJOUT MOBILIER SALLE A MANGER RESID ENTS	177,60	MOBILIER DES BERGES DE L
02/05/2024	RESTITUTION CAUTION SAGE APPARTEMENT QUITTE LE 30/04/2024	515,00	SAGE SIMONNE
06/05/2024	SELON TABLEAU D'AMORTISSEMENT ECHEANCE DU 15/04/2024 REMBOUR SEMENT CAPITAL ACHAT FOYER	5 277,78	CAISSE D'EPARGNE
17/05/2024	FAC. 1071463 DU 03/05/2024 PLAQUE INDUCTION APPT RDC	199,99	BUT TAVERS
27/05/2024	RESTITUTION CAUTION BOISSAY APPARTEMENT QUITTE LE 27/05/2024	515,00	BOISSAY SUZANNE
31/05/2024	RESTITUTIION CAUTION CERQUEIRA APPARTEMENT QUITTE LE 31/05/2024	482,00	CERQUIERA RENEE
04/06/2024	SELON TABLEAU D'AMORTISSEMENT ECHEANCE DU 15/05/2024 REMBOUR SEMENT CAPITAL ACHAT FOYER	5 277,78	CAISSE D'EPARGNE
04/06/2024	FAC. 3512405034239 DU 03/05/2024 module bureau d'accueil	1 775,00	BUREAU VALLEE
18/06/2024	RESTITUTIION CAUTION CHARPENTIER APPARTEMENT QUITTE LE 17/06 /2024	482,00	CHARPENTIER ALAIN
02/07/2024	RESTITUTIION CAUTION PLOTU APPARTEMENT QUITTE LE 28/06/2024	515,00	PLOTU YVONNE

23/07/2024	FAC. FC9928670 DU 27/03/2024 PACK DE LAVAGE ERGOSWING	76,66	SARL ILE DE FRANCE DIFUSU
29/07/2024	RESTITUTION CAUTION MAITRIER APPARTEMENT QUITTE LE 27/07/20 24	525,00	MAITRIER CHRISTIANE
31/07/2024	RESTITUTION CAUTION MME GLAUME PERUCHONO APPARTEMENT QUITTE LE 10/07/2024	711,00	GLAUME PERUCHON CHEZ M
02/08/2024	INTERETS PRET ACHAT FOYER ECHEANCE DU 15/07/2024 REMBOU RSEMENT CAPITAL ACHAT FOYER	5 277,78	CAISSE D'EPARGNE
27/08/2024	INTERETS PRET ACHAT FOYER ECHEANCE DU 15/06/2024 REMBOU RSEMENT CAPITAL ACHAT FOYER	5 277,78	CAISSE D'EPARGNE
03/09/2024	INTERETS PRET ACHAT FOYER ECHEANCE DU 15/08/2024 REMBOU RSEMENT CAPITAL ACHAT FOYER	5 277,78	CAISSE D'EPARGNE
23/09/2024	RESTITUTION CAUTION GUILLON APPARTEMENT QUITTE LE 20/09/2024	525,00	GUILLON GERMAINE
30/09/2024	FAC. 23/09/2024 DU 23/09/2024 PLAQUE CUISSON ELECTRIQUE	352,24	BATTENTIER (BELDEKO)
02/10/2024	INTERETS PRET ACHAT FOYER ECHEANCE DU 15/09/2024 REMBOU RSEMENT CAPITAL ACHAT FOYER	5 277,78	CAISSE D'EPARGNE
08/10/2024	FAC. 3512406057098 DU 05/06/2024 module bureau d'accueil	129,00	BUREAU VALLEE
08/10/2024	FAC. 3512407312566 DU 31/07/2024 MEUBLE D'ANGLE (BA R RESIDENTS)	387,00	BUREAU VALLEE
24/10/2024	FAC. FA015759 DU 15/10/2024 2024 RENOUVELLEMENT LICENCES PC RA	423,79	SCIPLINE
04/11/2024	INTERETS PRET ACHAT FOYER ECHEANCE DU 15/10/2024 REMBOU RSEMENT CAPITAL ACHAT FOYER	5 277,78	CAISSE D'EPARGNE
04/11/2024	FAC. FA015760 DU 15/10/2024 2024 RENOUVELLEMENT PC PORTABLE RA	1 653,77	SCIPLINE
20/11/2024	FAC. FA42470 DU 15/11/2024 2024 RENOUVELLEMENT UNITE CENTRAL E PC RA	664,80	ADEFI
09/12/2024	INTERETS PRET ACHAT FOYER ECHEANCE DU 15/11/2024 REMBOU RSEMENT CAPITAL ACHAT FOYER	5 277,78	CAISSE D'EPARGNE
11/12/2024	FAC. 64141 DU 07/12/2024 NETTOYEUR HP STIHL	759,00	VENOT JEAN-FRANCOIS
12/12/2024	FAC. 239277907BIS DU 30/06/2023 DISJONCTEUR C125	874,52	SONEPAR FRANCE DISTRIBU
16/12/2024	RESTITUTION CAUTION DUCHENE APPARTEMENT QUITTE LE 13/12/2024	491,00	DUCHENE JEANINE
17/12/2024	RESTITUTION CAUTION FAUREL APPARTEMENT QUITTE LE 16/12/2024	525,00	FAUREL ODETTE
31/12/2024	Capital restant du mois de décembre 2024 selon tableau d'amortissement	5 277,78	CAISSE D'EPARGNE
	TOTAL GENERAL	86 095,72	

B- Les recettes d'investissement entre 2021 et 2024 :

RECETTES					
INVESTISSEMENT	2021	2022	2023	2024	Evolution entre 2023 et 2024
CHAPITRE 10	89 973,54 €	116 177,87 €	77 196,29 €	0,00 €	-100%
CHAPITRE 16	6 300,00 €	2 625,00 €	3 856,00 €	7 245,00 €	88%
CHAPITRE 027	0,00 €	26 783,96 €	0,00 €	0,00 €	
CHAPITRE 21	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
CHAPITRE 28	87 794,30 €	91 178,18 €	94 870,66 €	97 401,62 €	3%
CHAPITRE 040				5 757,64 €	
TOTAL	194 567,84 €	236 765,01 €	175 922,95 €	110 404,26 €	-37%

1) CHAPITRE 10 :

Excédent affecté à l'investissement. Sur ce compte, chaque année, le Conseil d'Administration du CCAS décide d'attribuer un montant de l'excédent de fonctionnement pour financer des mesures d'investissement. Sur 2023, celui-ci est plus faible car les résultats du précédent exercice en fonctionnement étaient plus faibles et ne permettaient pas d'affecter une somme plus importante. Sur 2024, comme cela était prévisible, les résultats en fonctionnement n'étant pas suffisants et les dépenses supérieures aux recettes, l'inscription sur 2024 a été nulle. Cette tendance devrait malheureusement perdurer. Il faudra donc être vigilant car si les travaux de remplacement ECS sont réalisés, au regard de l'estimation, nous pourrions ne plus avoir d'excédent et dans ce cas devoir avoir recours à un prêt.

2) CHAPITRE 16 :

Cautions reçues lors des entrées. Ce chapitre est en augmentation car nous avons eu 16 départs et donc 14 arrivées ce qui est important. Il faudra tenir compte de cette évolution pour les prochains budgets.

3) CHAPITRE 027 :

Ce chapitre correspond aux subventions d'investissement reçues. N'ayant pas réalisé de travaux sur 2024, ce compte est donc nul.

4) CHAPITRE 21 :

Recettes générées par la sortie de biens de l'inventaire. Opérations d'ordres débutées depuis 2015. Le montant est variable en fonction des biens à sortir. Pas de sortie sur 2024 car il reste peu de biens à sortir mais assez coûteux ou encore utilisés. Pour rappel, les écritures de sortie d'inventaires produisent des recettes mais aussi une dépense au 675 en dépenses de fonctionnement. Au regard de la situation budgétaire de la résidence, il est préférable de ne pas alourdir les dépenses de fonctionnement.

5) CHAPITRE 28 :

Ces recettes concernent les amortissements des biens acquis. Au regard des nombreux travaux réalisés et acquisitions de matériels dont la résidence, cette somme est en constante augmentation. Ce montant connaît une contrepartie du même montant sur le compte de dépenses de fonctionnement 68112. Le montant sur 2024 est de 97 401,62 € ce qui représente 88 % des recettes d'investissement.

Les recettes d'investissement pour l'exercice 2024 représentent un montant total de **110 404,26 €** soit une baisse de 37 % par rapport à l'exercice 2023.

IV- DETTE DE L'ETABLISSEMENT :

TABLEAU D'INVESTISSEMENT

Etat constaté – Montant en euros.

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2024	63 333,36	6 160,49	69 493,85	348 333,08
2025	63 333,36	5 140,82	68 474,18	284 999,72
2026	63 333,36	4 121,14	67 454,50	221 666,36
2027	63 333,36	3 101,48	66 434,84	158 333,00
2028	63 333,36	2 081,82	65 415,18	94 999,64
2029	63 333,36	1 062,15	64 395,51	31 666,28
2030	31 666,28	148,69	31 814,97	0

TOTAL GENERAL	411 666,44	21 816,59	433 483,03	
---------------	------------	-----------	------------	--

V- RESULTATS COMPTABLES :

Evolution des clôtures des exercices

	2020	2021	2022	2023	2024
Clôture du budget en fonctionnement	108 036,73	139 973,54	177 196,29	67 011,16	78 635,66 €
Clôture du budget en investissement	218 036,07	204 246,17	358 139,27	436 126,68	458 306,34 €

	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
Fonctionnement 2024	739 070,56 €	750 695,06 €	11 624,50 €
Investissement 2024	88 224,60 €	110 404,26 €	22 179,66 €
Résultat 2024			33 804,16 €
Excédent 2023 reporté en recettes de Fonctionnement		67 011,16 €	67 011,16 €
Excédent 2023 reporté en recettes d'investissement (001)		436 126,68 €	436 126,68 €
Résultat de clôture en Fonctionnement 2024			78 635,66 €
Résultat de clôture en Investissement 2024			458 306,34 €
Résultat global de clôture 2024			536 942,00 €

La section de fonctionnement est en excédent en 2024, le résultat de l'exercice est de 11 624,50 €. L'excédent de 2023 reporté permettra d'avoir un résultat de clôture en fonctionnement de **78 635,66 €**.

Le résultat de l'exercice 2024 de la section d'investissement est de 22 179,66 €. L'excédent reporté de 2023 donne un résultat de clôture d'exercice sur la section d'investissement de **458 306,34 €**.

Il sera donc inscrit au budget supplémentaire 2025 de la résidence autonomie au compte 001 en recettes de la section d'investissement un montant de **458 306,34 €**.

Il sera repris en recettes de la section de fonctionnement au compte 002 la somme de **78 635,66 €**.

VI- CONCLUSION :

Au regard des chiffres au 31/12, les résultats sont moins bons qu'auparavant mais par rapport à 2023, ils ne sont pas en baisse ce que l'on pouvait craindre et cela est plutôt une bonne nouvelle.

Nous observons un déficit au résultat de l'exercice 2023 sur la section de fonctionnement ce qui était nouveau sur le budget de la résidence autonomie. Sur 2024, nous sommes en excédent ce qui démontre une gestion saine et une baisse sur 2024 des dépenses énergétiques. Néanmoins, le résultat est nettement inférieur aux montants des années précédentes.

Quelles conséquences, quelles actions à envisager ?

La conséquence majeure est de pouvoir retirer au moment du vote du budget supplémentaire la subvention de la ville nécessaire au moment du vote du budget primitif des belettes afin d'équilibrer celui-ci. Pour rappel en 2025, la subvention d'équilibre votée s'élève à 69 415 €. Par conséquent sur 2025, avec un excédent de fonctionnement à hauteur de 78 635,66 €, nous pourrions la retirer mais cela signifie que nous ne pouvons prendre en charge certaines charges méconnues au moment du vote du budget primitif comme :

- la taxe d'ordures ménagères pour 22 000 € (2023 et 2025).
- L'augmentation des cotisations vieillesse pour un montant de 1000 €

Par voie de conséquence, cela induirait pour l'exercice 2025 la nécessité de recourir à une subvention de la part de la ville. Nous allons dans un premier temps retirer la subvention et espérer une gestion saine qui permettra d'englober les sommes non prévues. Si cela n'est pas possible, il faudra demander une subvention d'équilibre moindre mais nécessaire pour la clôture du budget.

Face à cette situation, il faudra être vigilant sur la situation des belettes. La réalisation de travaux coûteux générera des recettes en investissement via les amortissements mais aussi une dépense du même montant en dépenses de fonctionnement (compte 68112).

Sur le plan du personnel, il semble difficile de réduire l'équipe qui semble être à une taille minimale.

Enfin, il reste la partie recettes mais il semble compliqué d'augmenter encore les tarifs. Une résidence autonomie doit avoir vocation à être un lieu d'accueil social et ces augmentations continues pourraient à terme, ne plus répondre à cet objectif. Ces questions seront abordées chaque année au moment du vote du budget primitif.

Des marqueurs nous avertissaient de cette situation puisque depuis deux ans, dès le vote du BP, une subvention de la ville est nécessaire pour équilibrer le budget car les dépenses sont supérieures aux recettes. De plus, le compte 6068 (réserve) qui avoisinait auparavant les 80 000 € est à 0 depuis deux ans.

De plus, un excédent minime ne permet plus d'allouer des crédits au 1068 pour financer des mesures d'investissement. Ainsi, notre budget investissement sera uniquement basé sur les éventuelles subventions ajoutées aux amortissements. A terme, des emprunts devront être réalisés pour des travaux et générer des dépenses aussi de fonctionnement à travers les intérêts d'emprunt.

Cela signifie qu'à l'avenir, les recettes ne seront pas suffisantes au regard des dépenses de la structure. Les résidences autonomie demeurent des établissements médico-sociaux qui ont vocation à proposer une solution d'accueil à tarif préférentiel mais l'autonomie et le besoin d'accompagnement des résidents questionnent sur le devenir de ces

structures. Les pouvoirs publics devront réfléchir à l'accompagnement qui peut être fait car hormis 24 000 € du forfait autonomie, aucune subvention n'est proposée à ces structures.

Par voie de conséquence les résidences autonomie auront-elles toujours leur place en 2050 ?

Effectivement les personnes seront maintenues au domicile et dès que leur degré d'autonomie ne sera plus compatible avec un maintien à domicile, les personnes seront admises en EHPAD. De ce fait, il faut que les résidences autonomie assoient leur attractivité pour attirer un public vivant au domicile avec un niveau d'autonomie suffisant.

Il faudra réfléchir sur les années à venir et à travers le projet d'établissement aux mesures à envisager comme par exemple :

- Les tarifs (les revenus des personnes accueillies seront plus faibles qu'à ce jour et l'obligation alimentaire difficile à appliquer auprès des familles)
- Mettre en place de nombreuses animations
- Proposer des services à la carte (repas au domicile, le dimanche, le soir, du transport...)
- Mettre en œuvre un plan de communication
- Avoir du personnel formé et adapté au public
- Réfléchir à accueillir les sorties d'hospitalisation
- Accueillir un autre public (personnes en situation de handicap, souffrant d'exclusion sociale...)
- Mettre en avant au quotidien une politique de bienveillance
- Développer une démarche qualité au sein de l'établissement tant pour les résidents que le personnel
- Militer pour obtenir le forfait soins
- Être inclus dans le Ségur de la Santé

Pour conclure, la résidence autonomie à travers la loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement) de 2016 a sa place en tant qu'établissement médico-social mais il faut sans cesse réfléchir à des améliorations à apporter au fonctionnement, au bâtiment pour attirer le public et s'adapter aux évolutions sociétales et espérer un soutien des pouvoirs publics plus significatif...